

Commune de Floreffe

Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

Procès-verbal de la réunion

- Séance du 11 février 2010 -

PRESENCE :

Président :	Jean Parmentier (0)
Membres effectifs :	Benoît Mouton (1), Alain Jossart (2), Isabelle Malherbe (3) , René Baes (4), Benoît Debilde (5) , Isabelle Massart (6), Benoît Dave (7) , Sophie Coudou (8) , Philippe Caxton (9), Gaëtan Benedetti (10) , Jules D'Alvise (11), Emmanuel Gilot (12) ;
Membres suppléants :	Marie-Françoise Baudson (1s), Frédéric Baelen (2s), Philippe Namur (3s) , Rita Goethals (4s) , Didier Cornet (7s), Michèle Devos (8s), Gérard Bauche (10s) , Guy Noël (11s), Hervé Marchal (12s) ;
Membres excusés :	G. Benedetti, S. Coudou, B. Debilde, I. Malherbe ;
Membres consultatifs :	André Bodson, Albert Mabilille, David Pynnaert ;
Invités :	-
Secrétaire :	David Pynnaert.

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du P.V. de la séance du 22 octobre 2009 ;**
- 2) **Rapport d'activité pour l'année 2009 ;**
- 3) **Proposition d'agenda pour l'année 2010 ;**
- 4) **Suivi des dossiers – charte urbanistique sur la division des logements ;**
- 5) **Suivi des dossiers – Approbation de la modification du ROI par le Ministre Henry ;**
- 6) **Suivi des dossiers – Plan communal de Mobilité ;**
- 7) **Aide à la formation des membres octroyée par le Collège communal.**

Il est 20h15, Monsieur Parmentier, Président remet ses bons vœux aux membres de la CCATM et ouvre la séance.

COMPTE – RENDU :

- 1) **Approbation du P.V. de la séance du 22 octobre 2010 ;**
Selon la formule consacrée, le Président déclare que le procès-verbal est approuvé en l'absence de remarque particulière.
- 2) **Rapport d'activité pour l'année 2009 ;**
Monsieur Parmentier rappelle la nécessité d'établir le rapport d'activité 2009 de la CCATM selon les modalités imposées par le Service Public de Wallonie. Monsieur Pynnaert détaille ensuite le contenu du rapport et présente les statistiques des permis d'urbanisme et de lotir pour l'année 2009.
Les raisons de la diminution du nombre de dossiers pour le dernier trimestre de l'année sont discutées. Il en résulte que cela est probablement dû à un ensemble de facteurs notamment liés à la crise bancaire et économique que nous connaissons aujourd'hui.
Le rapport d'activités pour l'année 2009 est approuvé à l'unanimité.
- 3) **Proposition d'agenda pour l'année 2010**
Monsieur Parmentier propose dix réunions sur l'année et détaille le projet de programme. Les dates fixées sont :
 - Jeudi 25 février 2010 : Réunion 2
 - Jeudi 18 mars 2010 : Réunion 3
 - Jeudi 15 avril 2010 : Réunion 4
 - Jeudi 20 mai 2010 : Réunion 5
 - Jeudi 17 juin 2010 : Réunion 6
 - Jeudi 16 septembre 2010 : Réunion 7

- Jeudi 21 octobre 2010 : Réunion 8
- Jeudi 18 novembre 2010 : Réunion 9

Une dixième réunion destinée à l'organisation d'une visite de terrain devrait être organisée. La date actuellement proposée est le Samedi 3 juillet 2010.

Enfin, une séance d'information est déjà programmée en date du 22/02/2010 pour la présentation du projet de Plan Communal de Mobilité.

Suite aux discussions, à l'initiative de M. Parmentier, le point 6 de l'ordre du jour est avancé et discuté

4) **Suivi des dossiers – Plan communal de Mobilité**

M. Mabilie rappelle l'état d'avancement du dossier et détaille la procédure restant à accomplir jusqu'à l'approbation du Plan Communal de Mobilité. L'avis de la CCATM sera sollicité dans le cadre de l'enquête publique obligatoire qui sera organisée dans le courant du mois de mars. Ultérieurement, un second avis de la CCATM sera sollicité avant l'approbation du plan par le Conseil communal. Considérant qu'il s'agit d'un dossier volumineux, Monsieur Pynnaert propose l'organisation d'une réunion le 25/02 pour réaliser un travail de fond sur la problématique et soulever les éventuels points d'interrogations à soumettre à l'auteur de projet lors de l'enquête publique. Après la séance de présentation publique du projet, il conviendra d'organiser une seconde réunion visant à la rédaction de l'avis de la CCATM. Ce principe est accepté par les membres. Monsieur Bodson précise qu'à ce stade, ce sont bien les propositions du Bureau d'études qui seront présentées, qu'aucun choix n'a encore été opéré, et que l'intérêt de la consultation publique est réelle. Après, la mise en œuvre du PCM constituera un travail sur le long terme.

5) **Suivi des dossiers – charte urbanistique sur la division des logements**

Sur proposition de M. Parmentier, plusieurs remarques sont formulées sur la version adoptée provisoirement par le Collège communal :

- Certains membres estiment que les règles relatives à l'établissement de velux en toiture sont inopportunes ;
- Certains membres estiment que les règles relatives à la gestion du stationnement pourraient être mieux rédigées afin d'être plus explicites.

6) **Suivi des dossiers – Approbation de la modification du ROI par le Ministre Henry ;**

Monsieur Parmentier informe les membres de la CCATM de la décision du Ministre Henry, en date du 28/12/2009, d'approuver la modification du R.O.I adopté par le Conseil communal du 9/11/2009. Il précise qu'il regrette que les modifications proposées pour l'article 17 relatif à la rémunération des membres n'aient pas été retenues.

Monsieur Pynnaert précise que la procédure veut que le Conseil communal décide du R.O.I. sur base des propositions de la CCATM et qu'il a été jugé utile par l'autorité compétente de maintenir les modalités de fixation du montant des jetons de présence en l'absence d'une décision du Gouvernement.

7) **Aide à la formation des membres octroyée par le Collège communal**

Monsieur Parmentier informe les membres qu'une discussion a été menée entre le Bureau de la CCATM et les représentants du Collège afin de permettre le remboursement des frais inhérents à la formation des membres.

Monsieur Pynnaert informe le Président et les membres que le Collège communal a établi en date du 28/01/2010 les règles permettant aux membres de solliciter une prise en charge des frais de formation auprès de l'Administration communale. Il fait lecture de la délibération du Collège communal et informe que le document sera transmis aux membres.

En l'absence de remarques supplémentaires, le Procès-verbal de la réunion du 22/10/2009 est approuvé.

Monsieur Parmentier, Président, clôture la séance à 21h35.

Pour la CCATM :

Le Secrétaire f.f.,

Le Président,

D. Pynnaert.

J. Parmentier.